

## NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES ELEVES

### Présentation de l'assistante sociale scolaire

#### ➤ Rôle et missions de l'assistante sociale scolaire :

- L'assistante sociale est tenue au **secret professionnel** (article 226-13 du Code Pénal).
- Elle a un rôle d'**écoute**, de **conseil**, d'**aide** et de **suivi auprès des élèves et de leur famille**. Elle est à leur disposition pour les conseiller, les accompagner dans la résolution de leurs difficultés, et les informer de leurs droits et obligations.
- Elle **soutient et accompagne les parents** dans leur fonction éducative et leur parentalité.
- Elle aide les élèves à construire leurs **projets personnels** et les accompagne dans la résolution de leurs **difficultés personnelles et familiales**.
- Elle aide et oriente les élèves qui présentent un **mal-être, une souffrance psychologique ou des difficultés relationnelles**, tant au sein de l'**établissement** que dans la **famille**.
- Elle contribue à résoudre les **difficultés liées à la scolarité** : absentéisme, échec scolaire, déscolarisation, orientation scolaire, intégration scolaire en lien avec l'équipe éducative, la famille et les services extérieurs si besoin.
- Elle a un rôle de **prévention et de protection de l'enfant** en danger ou en risque de l'être.
- Elle participe à l'**éducation à la santé et à la citoyenneté**.
- Elle participe à l'**évaluation et la répartition des aides financières** concernant la scolarité du jeune (restauration, équipement, transport, voyages).

#### ➤ Ses moyens d'actions :

Elle travaille dans le cadre d'une prise en charge individuelle (entretiens, visites à domicile) et/ou collective.

Pour mener à bien ses missions, l'assistante sociale scolaire travaille en étroite relation avec les membres de la communauté éducative (principal, CPE, enseignants, infirmière...) mais également avec des partenaires extérieurs (Conseil Départemental, Associations...) et en lien avec les parents.

Elle peut rencontrer l'élève à sa propre demande, à celle de l'équipe éducative ou de la famille. Les élèves peuvent également se présenter librement pour être reçus, de préférence en dehors de leurs heures de cours. Les familles sont reçues sur rendez-vous.

#### ➤ Quand et comment la contacter ?

Le service social en faveur des élèves est assuré dans votre établissement par :

**Mme Annabelle Alleaume** (classes gérées par Mme Derible, Mme Beurdouche, M. Dellyes)

Présente sur place le mardi matin, mercredi matin, vendredi. [annabelle.alleaume@ac-versailles.fr](mailto:annabelle.alleaume@ac-versailles.fr) / ☎ 01 34 83 64 03

**Mme Christine Windstrup** (classes gérées par Mme Fizelier, M. Devautour)

Présente sur place le lundi et le jeudi.

[christine.windstrup@ac-versailles.fr](mailto:christine.windstrup@ac-versailles.fr) / ☎ 01 34 83 64 03